présidentielle 2007

Sous la direction de Pascal Perrineau

ATLAS ELECTORAL

qui vote quoi, où, comment ?

Des enquêtes, des chiffres, des cartes, des tableaux, des analyses, pour mieux comprendre les stratégies et les enjeux de l'élection présidentielle 2007

SCIENCES PO
LES PRESSES

Extrait de la publication

présidentielle 2007

ATLAS ÉLECTORAL

SCIENCES PO
LES PRESSES

Extrait de la publication

Catalogage Électre-Bibliographie
(avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Atlas électoral 2007 / Pascal Perrineau (dir.) – Paris : Presses de Sciences Po, 2007.

ISBN 978-2-7246-1011-6

RAMEAU :
- Sociologie électorale : France : 1990-.... : Guides, manuels, etc.
- Présidents : France : Élections (2007)

DEWEY :
- 324.6 : Histoire et géographie des élections
- 306.3 : Sociologie de la vie politique

Public concerné : tout public

Conception graphique et direction artistique : Thierry Gourdin

Réalisation maquette : Les Inventeurs du Réel

Les cartes ont été réalisées par Jean Chiche, Cevipof,
avec l'aimable collaboration de Patrice Mitrano, Atelier de cartographie de Sciences Po,
à l'exception des cartes *Les trois France rurales* et *Les classes populaires*.

Dessins : Mak

Crédit photo : © SIPA : Barthélémy Jean-Gabriel - Bordas - Capman Vincent - Cham - Chamussy - Chauveau Nicolas - Collection Ribière - Collection YLI - Dalmas - David Jean-François - De Nul - Durand Florence - Evrard JS - Facelly - Fayolle - Frilet - Gile - Hadj - Haley - Lemoine Michel - Maisonneuve - Meigneux - Niko - Nivière - Pouzet - PureStock - Retro/Witt/Delahaye Jean-Luc/Barthele - Riclafe - Saura Pascal - Sichov - Simon Isabelle - Tondre-Pool - Witt - Zebar - 20 minutes/Pouzet

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2007. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

ISBN - version PDF : 9782724682281
Extrait de la publication

ATLAS ÉLECTORAL

PRÉSIDENTIELLE 2007

sous la direction de

PASCAL PERRINEAU

Extrait de la publication

RTL

Sommaire

Avant-propos p.7

1/l'élection présidentielle et l'électorat p.11

LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE p.13

LES FRANÇAIS ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE p.17

LES PRÉSIDENTIELLES EN CHIFFRES p.21

LE CORPS ÉLECTORAL p.28

LA PARTICIPATION p.31

2/Les électorats politiques p.35

DROITE ET GAUCHE : LA FRANCE EN TRANSITION p.37

L'EXTRÊME GAUCHE ÉLECTORALE : UNE RÉSISTIBLE ASCENSION ? p.41

L'ÉLECTORAT COMMUNISTE : LA PEAU DE CHAGRIN p.45

L'ÉLECTORAT SOCIALISTE : VOLATILITÉ ET INCONSTANCE p.49

LES VERTS : ENTRE DISSENSIONS INTERNES ET ÉLECTORAT VOLAGE p.54

L'ÉLECTORAT DE DROITE : LE RAPPORT DE FORCES UMP-UDF À L'ÉPREUVE p.58

L'ÉLECTORAT DE LA PROTESTATION DE JEAN-MARIE LE PEN p.64

3/Les électorats sociologiques p.68

LES JEUNES p.71

LES FEMMES p.75

EXISTE-T-IL « UN VOTE DE L'IMMIGRATION » ? LES NOUVEAUX FRANÇAIS À LA VEILLE DE 2007 ..... p.79

L'ÉCLATEMENT DU VOTE POPULAIRE (1965-2002) p.82

LES CLASSES MOYENNES p.87

LES ÉLECTEURS RURAUX, DES MONDES EN RECOMPOSITION p.91

LES FONCTIONNAIRES p.95

4/L'élection présidentielle comme question p.99

IMAGES DES CANDIDATS ET ENJEUX DE LA CAMPAGNE p.101

LE VOTE DU « PORTE-MONNAIE » p.107

LA VOLATILITÉ ÉLECTORALE p.111

LES ÉLECTEURS ET LES MÉDIAS p.115

LES ÉLECTEURS ET LES SONDAGES p.119

5/Résultats,sites internet, références p.125

LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES PRÉSIDENTIELLES DE 1965 À NOS JOURS p.127

DES SITES POUR SUIVRE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 2007 ..... p.137

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES p.139

Avant-propos

PRÉSIDENTIELLE 2007 : UNE ÉLECTION NI TOUT À FAIT LA MÊME, NI TOUT À FAIT UNE AUTRE...

Pascal PERRINEAU

Pascal Perrineau est professeur des Universités à Sciences Po Paris. Il dirige le Cevipof devenu, en janvier 2004, le Centre de recherches politiques de Sciences Po. Il enseigne en premier et second cycles sur la vie politique en Europe, l'analyse des attitudes et des forces politiques et sur le vote (avec Anne Muxel).

L'élection présidentielle du printemps 2007 s'inscrit dans la longue chaîne des élections présidentielles de la Cinquième République (1965, 1969, 1974, 1981, 1988, 1995, 2002) tout en innovant. Comme les sept élections précédentes, elle mobilise fortement l'ensemble des forces politiques et des médias, elle bipolarise l'opinion autour de deux grandes figures, elle redonne des couleurs au vieux clivage gauche-droite pourtant bien mis à mal lors du référendum de mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, elle met en scène un débat sur l'avenir du pays.

Cependant, des éléments nouveaux apparaissent : les sondages d'opinion ont vu triompher leur impact dans la sélection des candidats et particulièrement dans le choix de la candidate du Parti socialiste (PS) ; les partis tendent à devenir davantage des partis de « supporters » que des partis de « militants » ; une femme apparaît parmi les premiers rôles de la « pièce présidentielle » telle qu'elle va se dérouler ; le renouvellement générationnel, même s'il est modeste (n'oublions pas que François Mitterrand avait 49 ans en 1965 et Valéry Giscard d'Estaing 48 ans en 1974), est à l'œuvre, les candidats de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) et du PS ayant respectivement 52 et 53 ans en 2007 (ils avaient 69 et 64 ans en 2002).

Cette élection est aussi la première, sous la Cinquième République, à se tenir à l'issue d'un quinquennat. Les élections présidentielles post-septennat ont toutes véhiculé, certes à des degrés divers, une figure très tutélaire du président de la République,

Extrait de la publication

Charles de Gaulle incarnait une figure tutélaire du président de la République.

que cette tutelle soit hiératique avec le général de Gaulle, professorale avec Georges Pompidou, pédagogique avec Valéry Giscard d'Estaing, énigmatique avec François Mitterrand ou encore relativement prosaïque avec Jacques Chirac. La figure présidentielle qui est à l'œuvre dans la campagne 2006-2007 est sensiblement moins chargée en valeur symbolique que dans les élections précédentes. Le processus de banalisation était déjà à l'œuvre sous la présidence Chirac qui a d'ailleurs consenti à la réforme de septembre 2000 qui a réduit la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans.

Le quinquennat lie étroitement élection présidentielle et élections législatives. Les secondes succèdent en un temps très court à la première. Le président est ainsi obligé de descendre dans l'arène et perd un peu de sa « hauteur tutélaire ». Si le Premier ministre qu'il met en place tente toujours d'apparaître comme le chef qui emmène la majorité aux législatives, l'ombre du président est plus que jamais présente et, quelque part, « le président fait le député ». Cela contribue à une « *capitis diminutio* » de la figure présidentielle. D'une certaine manière, la volonté de Ségolène Royal de substituer à l'image traditionnelle d'un ou d'une candidat(e) à la présidence proposant aux citoyens une « vision du monde », celle d'un ou d'une candidat(e) qui est essentiellement « à l'écoute » et tente de s'ériger en « porte-parole », s'inscrit pleinement dans cette évolution. Certaines propositions de Nicolas Sarkozy retenant l'idée d'un président qui jouerait le rôle d'un Premier ministre devenu simple coordinateur participe de cette banalisation de la fonction. Ainsi, sans que l'on ne s'en rende toujours compte, le temps du quinquennat a changé la nature même de l'élection présidentielle.

Cette élection de 2007 intervient aussi cinq ans après le « choc » électoral de 2002. La présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection avait révélé l'ampleur de la crise de la représentation politique. Aux 16,9 % de suffrages du leader du Front national (FN), il fallait ajouter les 2,3 % rassemblés par Bruno Mégret, les 10,4 % réunis par les trois candidats de l'extrême gauche trotskiste et les 4,2 % agrégés autour de Jean Saint-Josse, candidat de Chasse Pêche Nature Traditions (CPNT). Ainsi, plus du tiers de l'électorat s'était retrouvé dans des candidats de la pure protestation. Si l'on ajoute à cela les abstentionnistes et les électeurs ayant voté blanc ou nul, on arrive à presque un électeur sur deux se réfugiant dans

Extrait de la publication

la protestation ou le retrait. L'acte électoral n'avait jamais autant été saisi de l'intérieur par une vague mêlant protestation et distance dédaigneuse. Ce climat de défiance n'a pas cessé depuis lors. L'ampleur du « non » au référendum du 29 mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, les violences urbaines de l'automne de la même année, l'ampleur de la mobilisation contre le contrat première embauche (CPE) au printemps 2006 sont autant de signes d'une défiance et d'une protestation maintenues.

Comme le fait remarquer Pierre Rosanvallon, la défiance est inhérente à la démocratie. À côté du peuple-électeur ont toujours figuré le peuple-vigilant, le peuple-veto ou encore le peuple-juge. Cette tension interne au régime démocratique est liée au fait que la démocratie est basée sur des principes contradictoires : le principe représentatif mais aussi celui de la participation immédiate du citoyen. Cette tension est lisible dans le rapport ambigu que les électeurs nouent avec les candidats et les élus. Ils veulent tout à la fois que l'élu soit « capable », qu'il sache manier l'autorité et éventuellement la distance mais ils désirent aussi que l'élu soit proche, « ordinaire », « sans qualités » et semblable, en quelque sorte, à l'électeur. Ces deux figures que Pierre Rosanvallon appelle celle de la « capacité » et celle de la « proximité » sont particulièrement à l'œuvre dans la campagne de l'élection de 2007. Ségolène Royal a construit une partie essentielle de son image et de sa percée sur cette notion de « proximité », d'écoute et de ressemblance avec « l'homme » ou la « femme ordinaire ». Nicolas Sarkozy est davantage dans le modèle plus classique de la « capacité » présidentielle. Pour la première fois, dans une élection présidentielle, s'expriment aussi clairement les deux faces du « Janus démocratique ». Selon que les attentes dominantes de l'électorat iront vers l'une ou vers l'autre, l'issue de la joute électorale sera différente.

Cependant, il faut noter que la défiance peut s'investir dans des voies beaucoup plus « négatives » et nourrir des mouvements de désarroi et même de rejet. 2002 ou encore 2005 ont montré la force de mouvements électoraux ou de mouvements sociaux s'inscrivant dans un cycle de « politisation négative ». Les populismes contemporains, les extrémismes protestataires, les révoltes à caractère nihiliste se nourrissent d'une « contre-démocratie » de pur dénigrement où c'est le politique lui-même qui est voué aux gémonies. La capacité de Jean-Marie Le Pen ou d'autres candidats protestataires à politiser le rejet de la politique n'est pas négligeable. Du destin que connaîtra la défiance politique dans les mois et semaines qui viennent dépendra l'issue du scrutin des 22 avril et 6 mai 2007 et son retour ou non vers les « eaux troubles » de l'élection présidentielle de 2002.

En fonction de ces évolutions, les lignes du paysage politique et électoral vont bouger. Encore faut-il saisir les lignes de force de ce paysage. Cet *Atlas électoral 2007* cherche à les dégager. Quelles sont les règles du jeu de l'élection présidentielle ? Quels liens les Français ont-ils noués avec elle au cours de plus de quarante ans d'histoire ? Que sait-on des profils des différents électorats de l'extrême gauche à l'extrême droite, de leurs attentes, de leurs évolutions et de leur état d'esprit à quelques semaines de l'échéance du printemps 2007 ? Où en sont, en termes d'orientations politiques et électorales, les différents milieux démographiques et sociaux ? Dans quelles bases sociales s'enracinent les choix électoraux ? Quels glissements générationnels, de genre ou sociaux peuvent engendrer des glissements politiques ? Enfin, en quoi la « mise en scène » de l'élection présidentielle au travers des médias, des sondages et de grands enjeux qui sont propulsés au premier plan de l'agenda politique, peut contribuer à faire pencher l'électorat d'un côté ou de l'autre ?

En répondant à ces questions, à partir de l'expertise des chercheurs du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), cet *Atlas électoral 2007* a l'ambition de donner au citoyen quelques clés et quelques repères forts pour comprendre et mettre en perspective les parts de reproduction et de changement qui composeront le vote, notre vote. ■

PASCAL PERRINEAU

« LA DÉMOCRATIE EST BASÉE SUR DES PRINCIPES CONTRADICTOIRES : LE PRINCIPE REPRÉSENTATIF MAIS AUSSI CELUI DE LA PARTICIPATION IMMÉDIATE DU CITOYEN. »

Extrait de la publication

1/ L'élection présidentielle et l'électorat

Cette première partie présente les règles qui organisent ce grand moment de la vie politique française qu'est une élection présidentielle et la manière dont les électeurs se l'approprient. Après qu'Anne Jadot a reprécisé toutes les règles (dispositifs constitutionnels, temps de la campagne, conditions de candidatures, financement des dépenses de campagne) qui encadrent l'élection présidentielle, Jean Chiche définit les limites du corps électoral qui sera appelé aux urnes les 22 avril et 6 mai 2007, sa taille, sa composition ainsi que les mouvements d'inscription qui contribuent sans cesse à le redéfinir. Jean-Luc Parodi nous montre comment les électeurs continuent à accorder leur faveur à cette « élection reine » qui organise et structure le temps et l'espace politiques de la Cinquième République. Au-delà de ces éléments classiques, il met au jour les innovations de la nouvelle élection présidentielle « post-quinquennat » qui, par son intime articulation avec les élections législatives, est devenue une « élection à quatre tours ». Dominique Reynié précise, dans une histoire des élections présidentielles sous la Cinquième République, comment la base électorale des présidents élus a tendance à se restreindre de plus en plus sous l'effet de la poussée des votes protestataires, blancs et nuls et de l'abstention. Anne Muxel remarque enfin que cette dernière est de plus en plus instrumentale, l'acte électoral connaissant une grande réversibilité et ayant tendance à devenir de plus en plus intermittent. ■

« A voté »... 29 millions d'électeurs ont pris le chemin des urnes lors de l'élection présidentielle de 2002.

Extrait de la publication

LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE p.13
Anne jadot

LES FRANÇAIS ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE p.17
Jean-Luc Parodi

LES PRÉSIDENTIELLES EN CHIFFRES p.21
Dominique Reynié

LE CORPS ÉLECTORAL p.28
Jean Chiche

LA PARTICIPATION p.31
Anne Muxel

1/ L'élection présidentielle et l'électorat

LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Anne JADOT

C'est le Conseil constitutionnel qui, d'après la Constitution de 1958, « veille à la régularité de l'élection du président de la République ». À ce titre, il examine les réclamations et proclame les résultats. Mais cette élection est régie par de nombreux autres textes de divers statuts juridiques. Ici, sont présentées de manière simplifiée les règles générales puis les étapes importantes qui seront suivies en 2007, le tout émaillé de brefs rappels historiques.

UNE ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT POUR UN MANDAT DE CINQ ANS

La Constitution de 1958 avait d'abord instauré l'élection du président de la République au suffrage universel indirect par un collège électoral d'environ 75 000 membres, très proche du collège sénatorial, plutôt qu'une élection par les parlementaires. Mais le général de Gaulle, premier président de la Cinquième République, souhaita une réforme afin que l'élection se déroule au suffrage universel direct, principe adopté par référendum le 28 octobre 1962. Il est peu probable que cette élection directe par les citoyens, source de légitimité du chef de l'État, soit jamais remise en cause. Seule la durée du mandat présidentiel a été raccourcie : lors du référendum du 24 septembre 2000, avec 73 % des suffrages exprimés (mais une abstention proche de 70 %) le quinquennat a été substitué au septennat.

Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection présidentielle.

Charles de Gaulle : l'homme par lequel l'idée de l'élection du président par le peuple est revenue dans la politique française.

UNE ÉLECTION QUI SUIT DES RÈGLES CALENDAIRES PRÉCISES

En dehors des dispositions spécifiques à des hypothèses de scrutin anticipé (suite à un empêchement, une démission ou un décès du titulaire) ou interrompu (suite au décès d'un des candidats pendant la campagne), le calendrier de l'élection présidentielle obéit à des règles précises. Le mandat de Jacques Chirac prendra ainsi fin le 16 mai 2007 à minuit. Conformément à la Constitution, l'élection du président de la République doit avoir lieu « vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice ». De fait, l'intervalle est assez court. Considérant le nombre limité de dimanches et le calendrier scolaire (pour éviter au maximum l'organisation du scrutin pendant des congés), le gouvernement a choisi de voir se dérouler l'élection présidentielle de 2007 les 22 avril et 6 mai. Il est à noter que, pour la première fois, le vote aura lieu le samedi à la Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française ainsi que dans les ambassades et consulats du continent américain. Une telle anticipation a été prévue afin d'éviter que, décalage horaire oblige, le vote s'y déroule alors que la tendance en métropole est déjà connue *via* les « estimations » rendues publiques à 20 heures.

Il n'existe pas de limitation au nombre de mandats et le président en exercice est directement rééligible.

DES CONDITIONS DE CANDIDATURE RENFORCÉES

Les premières conditions d'éligibilité sont personnelles : il faut avoir plus de 23 ans, être électeur et non frappé d'incapacité ni d'inéligibilité. Il n'existe pas de limitation au nombre de mandats et le président en exercice est directement rééligible. Les postulants doivent seulement exprimer par écrit leur consentement et remettre sous pli scellé au Conseil constitutionnel une déclaration de situation patrimoniale. Il n'est pas non plus prévu de procédure officielle d'investiture par les partis politiques, même si un projet de « primaires » à l'américaine avait été envisagé en 1994. Un parti peut certes organiser une consultation interne où seuls ses militants se prononcent (comme au Parti socialiste en 1995 et en 2006), mais la candidature de la personne ainsi soutenue reste personnelle.

Toutefois, chaque candidat doit bénéficier d'une présentation par des élus, couramment appelée « parrainage », gage de son sérieux et de sa capacité à représenter le pays. Cette procédure a évolué. En effet, la loi de 1962 requérait le soutien de cent élus issus de dix départements ou territoires différents, soutien exprimé par une lettre qui restait confidentielle (ceci pouvait donner lieu à des stratégies partisanes pour permettre la candidature de « petits » candidats issus du camp politique adverse). Ces dispositions n'ayant pas empêché une multiplication des candidatures, parfois fantaisistes, une loi organique du 18 juin 1976 a augmenté le nombre nécessaire de présentations. Désormais, un candidat doit disposer du soutien de cinq cents élus issus de trente départements ou collectivités différents sans que plus d'un dixième d'entre eux soit issu du même territoire. C'est le Conseil constitutionnel qui est chargé de vérifier la validité des parrainages et qui établit la liste officielle des candidats, publiée par le gouvernement. De plus, un tirage au sort est effectué et pour chaque candidat les noms de cinq cent parrains sont publiés au *Journal officiel* (la probabilité d'être tiré au sort est importante pour ceux qui soutiennent un « petit » candidat qui obtient de justesse les cinq cents signatures). Il n'existe pas de base légale à la publication par le Conseil constitutionnel de l'intégralité des parrainages par voie d'affichage dans ses locaux et sur son site Internet : cela a été envisagé en

Extrait de la publication

2006 mais le Parlement a refusé. Contrairement aux élections de 1988, 1995 et 2002, le Conseil constitutionnel a donc décidé de s'en tenir pour 2007 à la seule publication au *Journal officiel* des noms des cinq cents parrains tirés au sort. Même partielle, cette publication des présentations représente une relative pression sur les élus locaux, notamment dans la perspective des futures échéances municipales et cantonales. En effet, les titulaires de mandats locaux sont très majoritaires parmi les quelque quarante mille élus habilités à présenter un candidat, à savoir les membres du Parlement, des conseils régionaux et généraux, les maires ainsi que les ressortissants français membres du Parlement européen élus en France, les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger et divers élus des collectivités d'outre-mer (les titulaires de plusieurs mandats ne bénéficient que d'un seul droit de parrainage).

Concrètement, l'administration adresse le formulaire officiel de parrainage aux citoyens habilités à présenter un candidat. En 2007, cette procédure sera anticipée : les formulaires seront envoyés le même jour que le décret de convocation des électeurs. Leur retour au Conseil constitutionnel devra avoir lieu au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de scrutin (et non plus dix-huit jours avant), c'est-à-dire le 16 mars. Le Conseil constitutionnel procédera rapidement au contrôle et publiera probablement la liste officielle des candidats dès le 20 mars, même si la date limite est le 6 avril. Connaître plus tôt la liste officielle des candidats facilitera en effet l'organisation matérielle de l'élection, notamment pour l'impression des bulletins de vote et l'enregistrement des messages de la campagne officielle, mais celle-ci ne durera pas plus longtemps.

LE TEMPS DE LA CAMPAGNE OFFICIELLE

Il existe un décalage important et patent entre le droit et le fait : politiquement, la campagne électorale commence bien avant son début officiel, fixé deux semaines avant le premier tour, soit le lundi 9 avril 2007. Mais cette définition précise et assez courte de la campagne officielle s'avère nécessaire dans la mesure où s'appliquent des règles très strictes quant à la couverture médiatique de l'élection. En effet, si en dehors de cette période électorale, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) recommande aux médias de favoriser le pluralisme politique et l'expression des différents courants d'opinion, il n'impose pas d'égalité stricte des temps de parole : on applique alors simplement la règle dite « des trois tiers » répartis entre le gouvernement, la majorité parlementaire et l'opposition. Mais dès que le CSA publie ses recommandations pour la période pré-électorale, ce contrôle est renforcé pour devenir particulièrement contraignant pendant la campagne officielle : chaque candidat doit alors bénéficier d'un temps de parole égal dans les journaux d'information et les émissions politiques – ceci est vérifié à la seconde près par le CSA – et d'un traitement équitable. Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de cette campagne officielle la diffusion sur les radios et télévisions du service public de « spots » qui, là encore, mettent tous les candidats sur un pied d'égalité pour le temps de parole, les conditions de production des émissions et l'ordre de diffusion qui est déterminé par tirage au sort. De même, les professions de foi et les bulletins de vote de tous les candidats sont envoyés par la poste à tous les électeurs inscrits. La campagne officielle permet donc à tous, y compris aux « petits » candidats, d'avoir accès aux citoyens, et ce jusqu'à sa clôture, à minuit le vendredi précédant le premier tour, soit le 20 avril 2007. Toute propagande est alors interdite, y compris sur Internet (conformément à une recommandation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) publiée le 18 octobre 2006), de même que la publication de sondages électoraux. Cette « respiration démocratique » est conçue comme le dernier temps de la réflexion pour les citoyens appelés à élire le président.

Politiquement, la campagne électorale commence bien avant son début officiel, fixé deux semaines avant le premier tour.

LES DEUX TOURS DE SCRUTIN

Le scrutin présidentiel est uninominal majoritaire à deux tours. Autrement dit, si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour – de fait, cela n'est jamais arrivé depuis 1965 –, un second tour est organisé le deuxième dimanche suivant le premier tour, en l'occurrence le 6 mai 2007. Peuvent s'y présenter les deux candidats arrivés en tête au premier tour, le cas échéant après retrait d'un candidat mieux placé, ce qui est hautement improbable. Après examen d'éventuels recours, possibles dans les quarante-huit heures suivant le vote, le Conseil constitutionnel proclame les résultats du premier tour au plus tard le vendredi suivant le premier tour. C'est alors que débute la campagne officielle pour le second tour. À l'issue de celui-ci, après nouvel examen d'éventuels recours, le Conseil constitutionnel proclame les résultats, cette publication au *Journal officiel* étant assortie de celle de la déclaration de

Extrait de la publication

patrimoine de l'élu (leurs déclarations étant restituées à tous les candidats battus). Le début du mandat présidentiel est lié à l'expiration de celui du titulaire précédent mais, en cas de succession, suite à un retrait ou une défaite, le président sortant et le président élu peuvent se mettre d'accord pour anticiper la passation des pouvoirs.

LE CONTRÔLE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET LA PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES PAR L'ÉTAT

Pour favoriser l'égalité des candidats et la transparence du financement de la vie politique, des règles précises encadrent les comptes de campagne. Les candidats ont l'obligation de nommer un mandataire financier et de présenter leurs comptes, portant sur les douze mois précédant l'élection, dans les deux mois suivant le scrutin. La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques est désormais investie des pouvoirs de vérification de ces comptes de campagne présidentielle, qu'elle « approuve », « rejette » ou « réforme » dans les six mois suivant leur dépôt, après procédure contradictoire. Le Conseil constitutionnel intervient éventuellement dans un deuxième temps, comme juge de plein contentieux, c'est-à-dire en disposant du pouvoir de reprendre l'examen de fond en comble et de substituer sa propre décision à celle de la Commission. C'est cette procédure qui permet d'arrêter le montant du remboursement dont bénéficiera chaque candidat. Les dépenses électorales font en effet l'objet d'une prise en charge partielle par l'État, certaines étant réglées directement (l'envoi postal des professions de foi), d'autres faisant l'objet d'un remboursement aux candidats. Dès la publication officielle de la liste des candidats, chacun d'eux bénéficie d'une avance remboursable de 153 000 euros tandis que la propagande officielle est prise en charge intégralement. Mais ce qui importe vraiment, c'est le plafond des dépenses autorisées, dont dépend le remboursement de toutes les autres dépenses. Pour l'élection présidentielle, ce plafond est aujourd'hui fixé à 16 166 000 euros pour le premier tour et porté à 21 594 000 euros pour chacun des candidats présents au second tour. C'est en fonction de ce plafond et des voix recueillies qu'est calculé le remboursement forfaitaire de chaque candidat : pour les candidats ayant recueilli moins de 5 % des suffrages exprimés au premier tour, il est égal au vingtième du plafond des dépenses autorisées ; pour les autres candidats, il est porté à la moitié de ce plafond. Mais, en cas d'infraction, le remboursement peut être amputé d'un montant modulé selon l'infraction. Il est à noter que, même si le président élu voit ses comptes rejetés, son élection ne sera pas remise en cause. ■

La campagne officielle permet à tous, y compris aux « petits » candidats, d'avoir accès aux citoyens.

Extrait de la publication

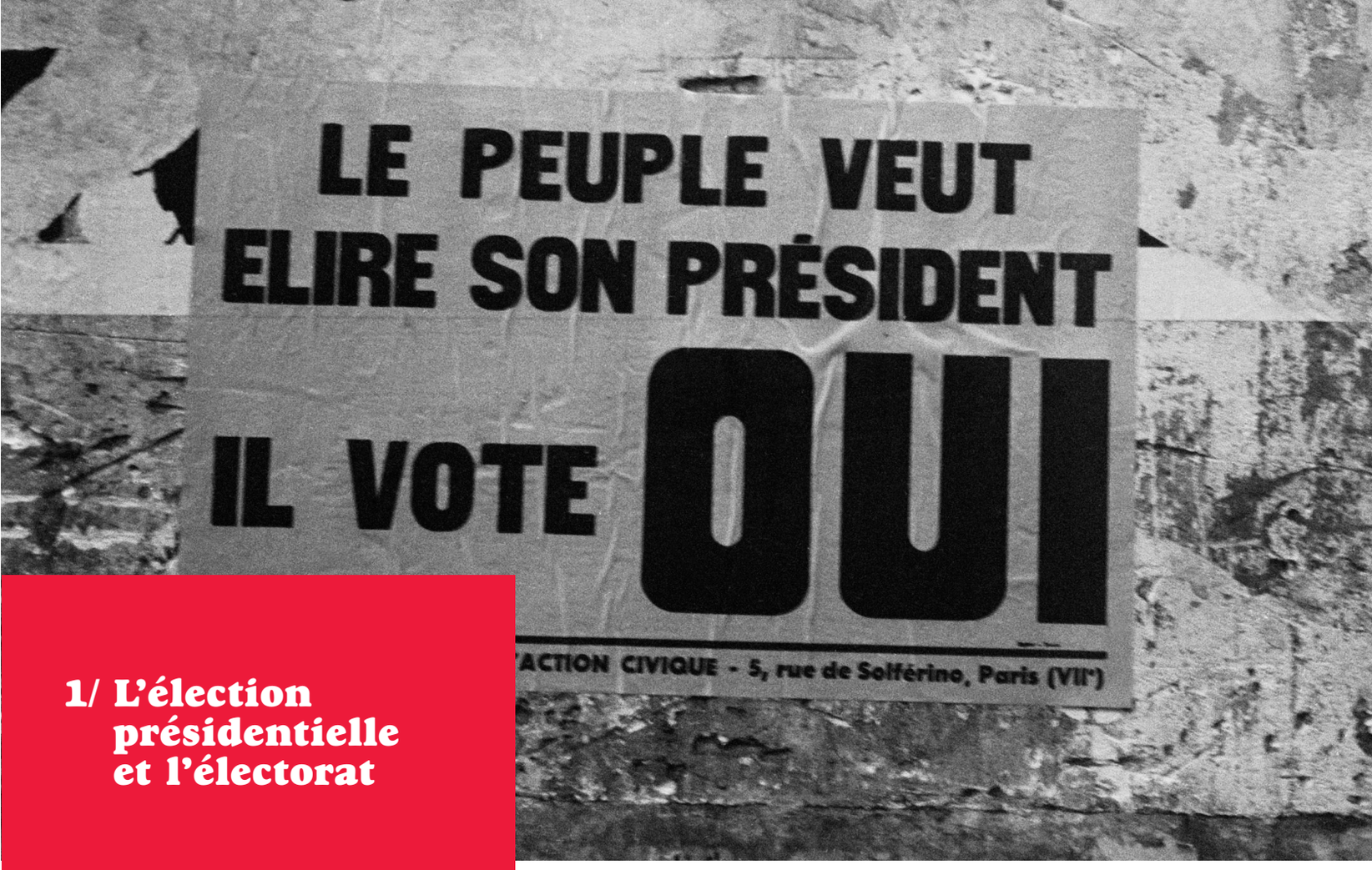

1/ L'élection présidentielle et l'électorat

LES FRANÇAIS ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Jean-Luc PARODI

Introduite en France à l'initiative du général de Gaulle par la révision constitutionnelle du 6 novembre 1962, après son approbation par 62 % des suffrages exprimés au référendum du 28 octobre 1962, l'élection du président de la République au suffrage universel a été appliquée pour la première fois en 1965. Elle est devenue presque immédiatement le temps fort de la vie politique française. Ses éléments constitutifs – élection nationale, à deux tours, personnelle, limitée à deux des candidats au second tour, rythmée d'abord par le septennat puis par le quinquennat – structurent l'espace et le temps politiques de la Cinquième République. Cette structuration demeure cependant imparfaite, laissant deux problèmes largement irrésolus : la présélection des candidats et l'articulation du verdict de l'élection présidentielle avec celui de l'élection de l'Assemblée nationale.

L'ATTACHEMENT DES FRANÇAIS À LA PRÉSIDENTIELLE

Après les controverses qui ont accompagné son introduction dans la Constitution, l'élection présidentielle évoluera de l'approbation majoritaire immédiate au consensus quasi unanime. De tous les éléments qui constituent le système institutionnel de la Cinquième République, elle en est le plus apprécié par les Français : 80 à 90 % d'entre eux s'y déclarent favorables au cours des enquêtes. La participation électorale y est en moyenne plus forte qu'aux autres scrutins et les seconds tours de 1965, 1975 et 1981 ont établi les records absolus de toute l'histoire électorale française. De même, en approuvant massivement en 2000 la réduction du mandat du président à cinq ans, les électeurs ont montré qu'ils souhaitaient accélérer le rythme de son élection.

Les raisons du triomphe de cette élection, perceptible dans tous les électorats, sont très claires.

Le 28 octobre 1962, plus de 62 % des électeurs approuvent l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Extrait de la publication

Les enquêtes qualitatives révèlent d'abord la satisfaction qu'éprouve le citoyen à choisir lui-même le véritable responsable du pouvoir et à le « renvoyer » éventuellement, ensuite le sentiment d'un droit qui vient de loin et qu'aurait retardé ou occulté la médiation du parlementarisme absolu de la Troisième et de la Quatrième République. L'aspect festif de cet acte électoral suprême, enfin, n'est pas étranger à ce bel unanimisme.

La « présidentialisation » des partis confirme cette interaction entre le leadership partisan et l'aptitude de ces leaders à être candidat à l'élection présidentielle.

Ainsi plébiscitée par les électeurs, cette procédure a vu progressivement s'y rallier les principales forces qui en avaient combattu l'adoption. Les grands partis qui peuvent espérer voir l'un des leurs accéder à la présidence s'en sont même parfois inspirés pour désigner leur leader ou choisir leur candidat. Ainsi, ce que l'on a appelé quelquefois la « présidentialisation » des partis confirme cette interaction entre le leadership partisan et l'aptitude de ces leaders à être candidat à l'élection présidentielle. Par ailleurs, si l'on voit parfois apparaître dans les suggestions de révision constitutionnelle une critique rétrospective de la réforme de 1962, elles peinent manifestement toutes à en proposer la suppression, oscillant entre le scepticisme résigné et les suggestions subtiles de neutralisation de la présidence qui ne vont pas jusqu'à en toucher le mode d'élection.

On comprend mieux à ce stade pourquoi l'élection présidentielle ne se limite pas pour les Français au simple dépôt d'un bulletin dans l'urne. Elle constitue un véritable processus qui commence longtemps avant, structure le comportement des acteurs politiques, les alliances des partis et les perceptions des électeurs et reconstruit à chaque fois la présidence.

UNE PROCÉDURE QUI STRUCTURE LE TEMPS ET L'ESPACE POLITIQUES

Temporellement, cette procédure n'élit pas n'importe quel président. Hier, elle élisait un président septennal avec risque de désaveu législatif intermédiaire. Aujourd'hui, elle élit un président quinquennal avec demande immédiate de confirmation législative. Dans la longue phase qui la précède – que ce soit par l'anticipation des acteurs, l'apparition des sondages pré-électoraux, la présélection partisane des candidats, les rituels de désignation, les expectatives des électeurs, la quête et la mise en scène des cinq cents signatures ou le passage à la campagne officielle – l'élection structure la vie politique plus d'une année à l'avance. Au lendemain des deux tours, elle se prolonge désormais par son additif, les élections législatives qui représentent en quelque sorte le troisième tour de confirmation ou d'infirmation de son verdict, avec la constitution d'un gouvernement intermédiaire et la mise en sommeil de l'Assemblée nationale.

Spatialement, l'élection présidentielle structure aussi l'espace politique. La limitation du second tour à deux des candidats représente une contrainte qui tend à obliger toutes les forces et les électorats de gauche comme de droite à se regrouper en deux coalitions enthousiastes ou résignées. Cela n'empêche naturellement pas, parfois, des ambiguïtés – Alain Poher leader de la « non-droite » en 1969 – et des exceptions – Jean-Marie Le Pen qualifié en 2002. Mais on ne saurait surestimer l'importance fondamentale du retour périodique de cette contrainte « binaire » qui ne cesse de reconstruire l'alternative gauche-droite, reconstruction d'autant plus importante en période d'atomisation partisane et de dilution des repères. Même l'exception de 2002 joue, d'une certaine manière, *a contrario* dans le sens de cette reconstruction.

Car, paradoxalement, le premier tour de l'élection présidentielle joue potentiellement à l'inverse du second : alors que celui-ci contraint – dans le sens du regroupement binaire –, le premier tour permet – dans le sens de la multiplication des candidats, seulement limitée par l'obligation des cinq cents signatures. Ce premier tour comprend en effet deux logiques potentielles : une « logique de qualification » qui oriente la stratégie des acteurs et des électeurs vers les candidats les plus susceptibles d'être présents au second tour et de le remporter ; et une « logique d'expression » qui utilise ce premier tour pour faire passer un message ou représenter la spécificité d'une famille politique. Au cours des années, les partis et les électeurs ont de plus en plus privilégié la seconde logique aux dépens de la première : les partis ont ainsi multiplié le nombre des candidats (six en 1965, seize en 2002), tandis que les électeurs accordaient de plus en plus de suffrages à l'ensemble des candidats autres que les deux qualifiés pour le second tour (21 % en 1965, 63 % en 2002).

LES DEUX PROBLÈMES : PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS ET ARTICULATION DES VERDICTS

Ainsi structuré par les contraintes et les potentialités de l'élection présidentielle à deux tours, ce système institutionnel de la Cinquième République recèle cependant deux problèmes.

Extrait de la publication

Le premier se pose depuis l'origine et a trait à la question de la présélection des candidats ou à ce que l'on appelle, par transposition américaine approximative, les « primaires ». Notablement différente pour les grands et les petits partis, elle a été résolue à gauche pour le PS par la création de la procédure du vote des adhérents. Mise en application pour la première fois en 1995 – avec le duel Henri Emmanuelli-Lionel Jospin –, elle a été véritablement institutionnalisée à l'occasion de la présente élection de 2007. L'Union pour un mouvement populaire (UMP) a également introduit pour la première fois dans ses statuts une procédure analogue, même si la distinction byzantine entre « soutien » et « investiture » d'une part et le réveil de la rhétorique gaulliste sur la relation directe entre le peuple et le candidat d'autre part, laissent néanmoins planer la menace d'une candidature UMP hors du choix des militants. Mais ce début de solution au PS et à l'UMP laisse entier le problème du reste de la droite et de la gauche, dans la mesure où des petits candidats de droite – à l'image d'Alain Madelin ou de Christine Boutin en 2002 – peuvent se déclarer tandis que des membres de la gauche contestataire pourraient à leur tour imaginer des « primaires » pour éviter l'éparpillement de leurs représentants. Sans compter la « présélection sondagière » qui joue beaucoup, le plus souvent pour dissuader un candidat de se lancer dans la bataille, mais aussi pour permettre le cas échéant l'irruption d'un candidat dont elle révèle les soutiens inattendus...

Le second problème tient à la réforme de 1962 qui, en introduisant avec l'élection du président au suffrage universel un second circuit entre les électeurs

Décembre 1965 : première élection présidentielle au suffrage universel direct depuis décembre 1848. Le général de Gaulle est mis en ballotage à l'issue du premier tour.

Extrait de la publication

et les gouvernants à côté de celui des élections législatives, a créé les conditions de la concurrence de ces deux circuits. C'est toute l'articulation du jeu politique entre le président et la majorité de l'Assemblée nationale qui est en cause, le concours de l'un comme de l'autre étant nécessaire pour la désignation du gouvernement. Occulté pendant les deux premières décennies, du fait des victoires répétées de la droite à l'une et l'autre de ces élections, le problème s'est posé pour la première fois en 1986, avant de se répéter en 1993-1995 et en 1997-2002. Il a trouvé sa solution, baptisée imparfaitement « cohabitation », dans la soumission « tribunicienne » du président, celui-ci s'inclinant devant le verdict contraire de l'élection la plus récente. Or la double réforme du quinquennat et de la quasi-concomittance (à un mois et demi près) des élections présidentielles et législatives bouleverse les termes de cette délicate articulation.

D'une part, bien sûr, elle donne aux élections législatives une signification qu'on a proposé d'appeler, selon le cas, de « confirmation » ou « d'infirmation » du verdict présidentiel. Dans le premier cas, cela confère un atout considérable au camp du président victorieux. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à deux reprises : d'abord avant ces réformes, en 1981 et 1988 quand, à peine élu et réélu, François Mitterrand a recouru à de nouvelles élections législatives victorieuses, puis en 2002, donc après ces réformes, lorsque Jacques Chirac a été réélu. Mais d'autre part, la possible – quoiqu'improbable – discordance des deux résultats poserait le problème de la coexistence en termes radicalement nouveaux : le président et l'Assemblée disposant l'un et l'autre d'une légitimité de fraîche date, cette situation les obligerait à l'innovation constitutionnelle et sans doute, à plus ou moins brève échéance, à un retour devant le suffrage universel.

Ainsi l'élection du président de la République présente cette particularité de voir les électeurs présents à chaque étape du processus institutionnel : ils le sont par la faveur qu'ils accordent à une procédure qu'ils considèrent comme leur et qui leur donne le droit de choisir et de renvoyer ; ils le sont par les indications que les sondages leur permettent de donner sur leurs préférences et leurs rejets ; ils le sont encore par la possibilité de participer, s'ils en sont adhérents, aux choix des grands partis – c'est d'ailleurs ce désir de participation au choix qui a suscité le flot d'adhésions sans précédent au PS et à l'UMP – ; ils le seront comme jamais par la régulation de la campagne que permet l'Internet (introduction d'enjeux nouveaux, critiques immédiates, etc.). Et ils le seront, bien sûr, le jour venu, en mai-juin 2007, lors de cette « consultation à quatre tours » qu'est devenue l'élection du pouvoir exécutif en France. ■

L'élection du président de la République présente cette particularité de voir les électeurs présents à chaque étape du processus institutionnel.

GOUGOU (Florent), *Logiques et évolutions du vote ouvrier sous la Cinquième République*, Institut d'études politiques de Paris, mémoire de Master recherche, 2005.

HÉRAN (François), « Voter toujours, parfois... ou jamais », dans Bruno Cautrès et Nonna Mayer (dir.), *Le Nouveau Désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Chroniques électorales », 2004, p. 351-367.

HERVIEU (Bertrand), « L'impossible deuil de la France paysanne », dans Jean Viard (dir.), *Aux sources du populisme nationaliste. L'urgence de comprendre Toulon, Orange, Marignane,* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996.

KRAMER (Gérald H.), « Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896-1964 », *American Political Science Review*, 65, mars 1971, p. 131-143.

LANCELOT (Alain), *Les Élections nationales sous la Cinquième République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998 [3e éd.].

LAURENT (Annie) et **PATRIAT** (Claude) (dir.), *Le Vote rebelle. Les élections régionales de mars 2004*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005.

LAVAU (Georges), **GRUNBERG** (Gérard) et **MAYER** (Nonna) (dir.), *L'Univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1983.

LEWIS-BECK (Michael), « Le vote du "porte-monnaie" en question », dans Daniel Boy et Nonna Mayer (dir.), *L'Électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

MARTIN (Pierre), *Comprendre les évolutions électorales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

MAYER (Nonna), *Ces Français qui votent Le Pen*, Paris, Flammarion, 2002.

PERRINEAU (Pascal), « Le vote d'extrême droite en France : adhésion ou protestation », *Futuribles*, 276, juin 2002, p. 5-20.

PERRINEAU (Pascal) (dir.), *Le Vote européen 2004-2005. De l'élargissement au référendum français*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Chroniques électorales », 2005.

PERRINEAU (Pascal) et **REYNIÉ** (Dominique) (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

PERRINEAU (Pascal) et **YSMAL** (Colette) (dir.), *Le Vote de tous les refus. Les élections présidentielle et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Chroniques électorales », 2003.

PLATONE (François), *Les Électorats sous la Cinquième République. Données d'enquêtes 1958-1995*, Paris, Cevipof, 1995 [2e éd.].

PURSEIGLE (François), « Les malaises du monde paysan », *Regards sur l'actualité*, « Agriculture et monde rural », 315, novembre 2005, p. 41-59.

REYNIÉ (Dominique), *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIe au XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998.

ROSA (Jean-Jacques) et **AMSON** (Daniel), « Conditions économiques et élections : une analyse politico-économétrique (1920-1973) », *Revue française de science politique*, 26 (6), décembre 1976, p. 1101-1124

ROSANVALLON (Pierre), *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006.

SIMON (Herbert), « Human Nature in Politics : The Dialogue of Psychology with Political Science », *American Political Science Review*, 79 (2), 1985, p. 293-304.

SIMON (Patrick), *Les Discriminations ethniques dans la société française*, Paris, IHESI, 2000.

SIMON (Patrick), « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *Fondations*, 13, 2001, p.113-121.

TRIBALAT (Michèle), « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, 59 (1), 2004, p.51-82.

WEBER (Max), *Économie et société*, tome 2, *L'Organisation et les puissances de la société dans leur rapport de l'économie*, Paris, Pocket, 2003.

ZALLER (John) et **FELDMAN** (Stanley), « A Simple Theory of the Survey Response: Answering Questions versus Revealing Preferences », *American Journal of Political Science*, 36 (3), août 1992, p. 579-616.

Extrait de la publication

ATLAS ÉLECTORAL 2007

Qui vote quoi, où, comment ?

Quelles sont les règles du jeu de l'élection présidentielle ? Quels liens les Français ont-ils noués avec elle en plus de quarante ans d'histoire ? Que sait-on des profils des différents électorats de l'extrême gauche à l'extrême droite et quelles sont les orientations politiques et électorales des différents milieux démographiques et sociaux ? Beaucoup d'électeurs s'interrogent aujourd'hui sur la « mise en scène » de l'élection présidentielle au travers des médias, des sondages et de grands enjeux qui sont propulsés au premier plan de l'agenda politique. En quoi peuvent-ils contribuer à faire pencher l'électorat d'un côté ou de l'autre ? En répondant à toutes ces questions, cet *Atlas électoral* a l'ambition de donner au citoyen quelques clés et repères forts pour comprendre le vote, notre vote.

Un ouvrage réalisé sous la direction de Pascal Perrineau avec l'équipe des chercheurs du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof).

L'élection présidentielle et l'électorat

Anne Jadot — La réglementation de l'élection présidentielle
Jean-Luc Parodi — Les Français et l'élection présidentielle
Dominique Reynié — Les présidentielles en chiffres
Jean Chiche — Le corps électoral
Anne Muxel — La participation

Les électorats sociologiques

Anne Muxel — Les jeunes
Janine Mossuz-Lavau — Les femmes
Vincent Tiberj — Un « vote de l'immigration » ?
Florent Gougou — Le vote populaire
Élisabeth Dupoirier — Les classes moyennes
François Purseigle — Les électeurs ruraux
Luc Rouban — Les fonctionnaires

Les électorats politiques

Étienne Schweisguth — Droite et gauche
Vincent Tiberj — L'extrême gauche électorale
François Platone — L'électorat communiste
Henri Rey — Le vote socialiste
Daniel Boy — Les Verts
Florence Haegel & Nicolas Sauger — L'électorat de droite
Pascal Perrineau — L'électorat de Jean-Marie Le Pen

L'élection présidentielle comme question

Christophe Piar — Images des candidats et enjeux de la campagne
Nonna Mayer — Le vote du « porte-monnaie »
Gérard Grunberg — La volatilité électorale
Thierry Vedel — Les électeurs et les médias
Bruno Cautrès — Les électeurs et les sondages

Résultats, sites internet, références

ISBN 978-2-7246-1011-6
SODIS 953 581.7
19,00 €

SCIENCES PO LES PRESSES
CEVIPOF Centre de recherches politiques de Sciences Po
Le Monde.fr

Extrait de la publication

Graphisme : Thierry Gourdin [basic design] 2007